

## La Région

### CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS DE SECTION DE LA RÉGION AMÉRIQUE DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE (EDMONTON, ALBERTA, 15 ET 17 SEPTEMBRE 2005)

La Conférence des présidents de section de la Région Amérique de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) s'est réunie à Edmonton, en Alberta, les 15 et 17 septembre 2005, dans le cadre de la XXII<sup>e</sup> Session de l'Assemblée régionale Amérique. Les sections de l'Alberta, du Canada, du Manitoba, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, du Québec et de la Saskatchewan y ont participé. La section de l'Ontario était représentée par sa secrétaire administrative adjointe.

Monsieur Yvan Bordeleau, vice-président de la section du Québec, a présidé les travaux. Après l'adoption de l'ordre du jour, le chargé de mission Amérique et président de la section de la Nouvelle-Écosse, monsieur Michel Samson, a présenté un résumé de son rapport sur les activités de la Région Amérique de la dernière année (juillet 2004 – juillet 2005). Le sénateur Pierre De Bané, président de la section canadienne, a fait un bref compte rendu des points saillants de la réunion du Bureau et de la XXXI<sup>e</sup> Session de l'APF qui se sont tenues à Bruxelles du 5 au 9 juillet 2005. Il a insisté sur la décision prise à cette occasion de créer une Région Asie-Pacifique au sein de l'APF.

Les membres ont pu prendre connaissance du calendrier des activités à venir de la Région Amérique. Il a été décidé qu'à l'invitation de la section du Maine, la Conférence des présidents de section de l'hiver 2006 se tiendra à Augusta le 23 mars prochain. Monsieur Denis Ducharme, président de la section de l'Alberta de l'APF, a brièvement présenté le programme de la XXII<sup>e</sup> Assemblée régionale.

Le président de la séance, monsieur Bordeleau, a ensuite présenté l'état des revenus et des dépenses de la Région Amérique pour la dernière année financière. Ce point a été abordé en lien avec le point suivant, soit celui portant sur l'augmentation des cotisations des sections. Monsieur Bordeleau a rappelé l'origine du Fonds de la Région Amérique. Il a dressé un portrait de la situation actuelle. Il a fait part aux participants des remarques apportées par le directeur des ressources financières et des services d'approvisionnement de l'Assemblée nationale du Québec à la suite de l'examen des états financiers de la Région Amérique. Il a insisté sur le fait que les revenus n'ont pas augmenté depuis plusieurs années alors que les dépenses ont crû considérablement.

Monsieur Bordeleau a souligné que la situation de l'année financière en cours devait être redressée. Des correctifs pour les années suivantes devaient aussi être apportés.

Pour l'année financière en cours, la section albertaine a accepté que la Région Amérique ne défraie que 3 000 \$ pour le repas du 17 septembre. Le chargé de mission a informé les membres que sa section acceptait de payer ses dépenses pour toutes les activités en Amérique. En outre, il participera à la réunion du Bureau de l'APF en février 2006 à Nouméa (Nouvelle-Calédonie) si sa section accepte d'en défrayer les coûts. Des mesures ont été prises afin de permettre à la Région d'équilibrer ses comptes pour l'année financière en cours.

Pour les années ultérieures, il a été convenu d'augmenter les cotisations des sections de la Région Amérique : les sections qui versaient une cotisation de 1 000 \$ verseront 1 200 \$, et celles qui versaient 5 000 \$, verseront 5 500 \$.

Pour les activités internationales, le Fonds de la Région Amérique assumera une partie des dépenses (séjour et déplacement) du chargé de mission. Ce dernier dispose d'une enveloppe de 12 000 \$ qu'il peut utiliser pour participer au Bureau de l'APF, à la session de l'APF et à l'Assemblée régionale Europe. Si ses dépenses excèdent le montant de l'enveloppe mise à sa disposition, sa section assumera la différence. Quant à la secrétaire administrative régionale, la simulation budgétaire prévoit sa participation à la session plénière et à l'Assemblée régionale Europe. Une enveloppe de 6 000 \$ est prévue à cette fin. Toutefois, si ses dépenses excèdent 6 000 \$, il reviendra au Fonds de les assumer.

Marie Tanguay  
Secrétaire administrative régionale